

$x = E - E + x \mid \forall x$ (x égale x, pour tout x, mais l'honnêteté commande de dépasser les lieux communs)

Mathématisation de la sociologie du droit

Seule la sociologie rationnelle fondée par Confucius peut nous aider à sortir de la confusion

I. Expression développée de cette équation

Le libre arbitre est la seule valeur significative du droit, toutes choses étant par ailleurs égales.

1.1. Démonstration

A partir d'une considération donnée, il est toujours possible de monter ($E > x$) ou de descendre ($E < x$). Le libre arbitre s'exprime alors par la quantité $-E + E$ dont la somme est nulle à l'équilibre ($-E + E = 0$).

1.2. Conclusion méthodologique

De cette approche, il ressort que toute considération reste vaine qu'elle ne se réfère pas aux deux aspects d'un équilibre honnête caractérisé par l'intelligence et par le cœur.

La stabilité d'un tel équilibre est fonction de l'énergie emmagasinée au titre de l'arbitrage proposé, de sorte que pour toute problématique « x », la juste tension de la juxtaposition « $-E + E$ », se présente comme le fil conducteur entre la considération initiale d'une énergie « Yin », potentielle et sombre, « $-E$ », et la considération finale d'une énergie « Yang », cinétique et claire, « $+E$ ».

1.3. Quant à la dynamique de « Yin-Yang »

Le processus de « yin-yang », modélisation spécifique du système de pensée de l'Extrême-Orient, procède d'une dynamique motrice entre des flux d'autant plus indistincts, pour qui n'y prend garde, que la présence en entrée et sortie du système (notion de « biao li »), d'un peu de l'élément contraire à chacun, permet à deux parties de communiquer (notion de passage obligé) effectivement.

II. Applications relatives à la France et au monde

Faut-il aimer la France ou ne pas l'aimer ? Toute considération reste vaine, même à ce sujet, tant qu'on ne se réfère pas aux deux aspects d'un équilibre honnête ci-avant définis, et ci-après spécifiés.

2.1. Approche de la partie sombre ($x = \text{France} / \text{Renaissance}$)

La République française, née dans les affres et dans le sang de 3000 décapitations, pourrait passer pour « le berceau des droits de l'homme » si l'on passait sous silence les persécutions commises en son nom pendant plusieurs siècles contre le milieu protestant.

2.2. Approche de la partie claire ($x = \text{France} / \text{Renaissance}$)

Par le positionnement résolu de sa recherche contre « des principes obscurs »¹, comme par son ambition absolue de « donner des fondements rigoureux à la philosophie »², Descartes, qui se présente comme le porte-drapeau de la raison, bénéficie d'une aura mondiale indubitable³ et sans équivoque⁴.

2.3. Cas de l'équilibre relatif aux lieux communs ($E < x$)

« La France occupe entre l'Atlantique et la Méditerranée, un isthme étroit où se rassemblent les grands ensembles structuraux de l'Europe. De l'imbrication de ces éléments résulte la grande variété des paysages français »⁵ ; aujourd'hui encore, la France préside au devenir de l'Europe ; renoncerait-elle à l'Europe administrative que sa position géographique en ferait toujours une composante de l'Europe.

2.4. Cas de l'équilibre substantiel ($E > x$)

Un équilibre substantiel pourrait consister à traiter le dossier de la Syrie, de 2011 à 2017. Or sur ce sujet, toute considération reste vaine aussi, tant qu'on ne se réfère pas aux deux aspects d'un équilibre honnête ci-avant définis, et que chacun peut aborder à condition de dépasser les préjugés et lieux communs, ce qui consiste déjà à équilibrer l'indulgence et l'auto-indulgence (ressource N° 175).

¹ Descartes se réfère à la scolastique, dont il souffre mal la dialectique ambiguë, voire trompeuse.

² Référence à la nécessité de dénoncer le procès de Galilée, caractérisée par le pari cartésien de 1644

³ Référence à la réflexion calme, quant au bien-fondé d'une considération, caractérisé face à l'action des malfaiteurs, par la vanité de tous les nationalismes, et « le refus de toute autre passion que celle de la justice ».

⁴ Référence à la confusion, caractérisée par la volonté constante des malfaiteurs de se soustraire au droit.

⁵ Petit Robert 1, édition 1988, page 661.